

**Assemblée générale**

Soixante-quatrième session

Documents officiels

Distr. générale
24 novembre 2009
Français
Original: anglais

Troisième Commission**Compte rendu analytique de la 11^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 13 octobre 2009 à 15 heures

Président : M. Pérez (Vice-Président) (Pérou)

SommairePoint 62 de l'ordre du jour: Promotion de la femme (*suite*)

- a) Promotion de la femme (*suite*)
- b) Mise en œuvre des textes issus de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

09-55560 (F)



En l'absence de M. Penke (Lettonie), M. Pérez (Pérou), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5

Point 62 de l'ordre du jour : Promotion de la femme (suite) (A/64/38)

- a) Promotion de la femme (suite) (A/64/79-E/2009/74; A/64/151, 152, 164, 190 et 342)**
- b) Mise en œuvre des textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (suite) (A/64/218)**

1. **M^{me} Horsington** (Australie), parlant au nom du groupe Australie, Canada et Nouvelle-Zélande, souligne que l'égalité des sexes est un droit de la personne fondamental. La pleine participation des femmes à la vie économique, sociale et politique est un élément clé si l'on souhaite réduire la pauvreté, affermir la croissance économique et la gouvernance démocratique, et améliorer le sort des femmes, des filles et de leur famille. Le groupe réaffirme son adhésion à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing, aux textes issus de Beijing+5, au Programme d'action du Caire et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. L'importance de l'égalité entre hommes et femmes et l'autonomisation des femmes ont été reconnues dans l'objectif 3 du Millénaire pour le développement, et l'autonomisation des femmes en soi est un moyen essentiel sur la voie de la concrétisation de tous les objectifs du Millénaire pour le développement.

2. L'objectif 5 du Millénaire pour le développement qui propose d'améliorer la santé maternelle est celui pour lequel on constate le moins de progrès. L'oratrice déplore que chaque année plus de 500 000 femmes meurent en cours de grossesse et en couches, des morts qu'on peut dans une large mesure éviter. C'est une question grave qui relève des droits de la personne et l'oratrice rappelle les engagements qu'ont pris les États dans la Déclaration du Caire sur la population et le développement. Le groupe Canada, Australie et Nouvelle-Zélande se réjouit de la résolution 11/8 du Conseil des droits de l'homme sur la mortalité et la morbidité maternelles qui sont évitables et sur les droits de l'homme, salue la meilleure coordination entre les donateurs de fonds destinés à la santé et à la morbidité maternelles, et le rôle positif joué dans ce

domaine par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

3. L'intervenante attend avec impatience l'examen quinquennal de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, qui doit être effectué par la Commission de la condition de la femme en mars 2010, et invite les États Membres à saisir cette occasion pour renouveler leur engagement en ce qui concerne l'application du Programme d'action. Dans le cadre du processus Beijing+15, elle appuie sans réserve le regroupement du Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme, de la Division pour la promotion de la femme, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, et de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme au sein d'une entité composite dirigée par un secrétaire général adjoint, ainsi qu'il est proposé dans la résolution 63/311 relative à la cohérence du système et elle espère que sera recruté à bref délai un candidat dynamique de premier ordre.

4. Enfin, malgré les progrès accomplis, l'égalité totale entre les sexes n'a pas encore été réalisée. Il est temps que les États Membres adoptent des mesures qui améliorent encore la condition de la femme, en particulier sa sécurité, son bien-être et son statut dans la société et qui permettent aux hommes comme aux femmes d'œuvrer ensemble à l'avènement de la parité qui bénéficierait à tous.

5. **M. Samarasinghe** (Sri Lanka) dit que la campagne du Secrétaire général intitulée "Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes" et la proposition de créer au sein de l'Organisation une entité renforcée chargée des questions féminines constitue une avancée majeure dans l'action menée par l'Organisation pour rendre les femmes autonomes. La violence rémanente envers les femmes, y compris la violence sexuelle et la mutilation génitale féminine, le mariage précoce et la traite des personnes, sont des questions auxquelles il est urgent de s'atteler. L'intervenant demande la création d'un fonds mondial et d'un appui de haut niveau à ces fins.

6. La Constitution de Sri Lanka garantit l'égalité des droits aux hommes comme aux femmes, et une Charte de la femme qui fait écho aux dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de

discrimination à l'égard des femmes a également été promulguée. Le Ministère chargé de l'autonomisation des femmes développe des programmes d'émancipation sociale et économique pour les sri-lankaises. Des avancées impressionnantes ont eu lieu: dans le Rapport mondial sur le développement humain publié en 2009 par les Nations Unies, Sri Lanka occupe le 36e rang en ce qui concerne l'indice sexospécifique du développement et le 12e pour ce qui est de l'indice de l'égalité des chances. L'espérance de vie des femmes est de 79 ans, et les taux de mortalité maternelle et infantile sont comparables à ceux des pays développés. De plus en plus de femmes poursuivent des études supérieures et les femmes sont mieux représentées dans les domaines politique et judiciaire ainsi que dans la fonction publique. Des programmes de formation et des programmes en faveur du travail indépendant ont été mis en place pour aider les femmes à générer des revenus pour leur famille et à devenir chefs d'entreprise, et des systèmes de crédit ont été conçus pour tendre la main aux femmes rurales. Il en découle que la population active comprend 35 % de femmes.

7. L'intervenant dit que 48 % des travailleurs migrants de Sri Lanka sont des femmes, et sa délégation considère comme une priorité la lutte contre la violence faite aux travailleuses migrantes, surtout aux travailleuses sans papiers, particulièrement vulnérables. Sri Lanka apprécie les efforts de l'ONU pour renforcer les arrangements contractuels, contrôler les agences de recrutement, mener des campagnes d'information et inciter les États Membres à donner effet aux lois pertinentes. Le Gouvernement de Sri Lanka a négocié des accords bilatéraux avec plusieurs pays afin de garantir les intérêts des travailleuses migrantes sri-lankaises et de protéger ces dernières.

8. Le Gouvernement sri-lankais a mis en chantier des programmes spéciaux après le conflit dans le nord et l'est du pays pour porter secours aux femmes, dont certaines ont été enrôlées de force dans les combats, sont devenues mères célibataires ou bien ont perdu tous leurs enfants ou certains d'entre eux. Les femmes représentent plus de 50 % de la population des centres pour personnes déplacées à l'intérieur de leur pays; par conséquent, le bien-être des femmes et des enfants est une priorité du processus de relèvement suivant le conflit. Sri Lanka est déterminé à répondre aux besoins des femmes touchées par le conflit et à les aider à s'impliquer dans la construction de la paix au sein de

leur communauté. Des centres d'aide psychologique ont par exemple été ouverts pour apporter un soutien psychosocial aux femmes et filles déplacées.

9. Le Ministère chargé de la gestion des catastrophes et des droits de l'homme prépare un plan national d'action pour la promotion et la défense des droits de la personne, notamment ceux de la femme, en accord avec la recommandation émise par le Conseil des droits de l'homme l'année précédente. Le Gouvernement sri-lankais poursuivra ses initiatives pour améliorer le statut des femmes et intégrer une perspective sexospécifique dans ses politiques et programmes.

10. **M. Mbuende** (Namibie) dit que son Gouvernement attache de l'importance à l'égalité entre les sexes et a fait des progrès sensibles en ce qui concerne la défense des droits des femmes. Grâce à la Politique nationale de la femme de 1997, plus de 30 % des membres du Parlement sont des femmes, ce qui va au-delà de l'objectif fixé par la Communauté de développement de l'Afrique australe. Environ 45 % des membres des conseils des gouvernements régionaux sont des femmes, et l'objectif de 50 % de femmes parlementaires d'ici à 2015 fixé par la Communauté de développement de l'Afrique australe sera sans doute atteint.

11. Pour corriger les disparités imputables aux pratiques culturelles, certaines lois ont été promulguées pour protéger les droits des femmes et d'autres groupes vulnérables, à savoir la loi sur l'égalité des personnes mariées, la loi sur la discrimination positive, la loi sur la réforme des terres communautaires, la loi sur le viol et la loi sur la lutte contre la violence dans la famille. Un registre central des titres de propriété communautaires a été établi en 2007 et montre qu'à ce jour, 45 % des titres de propriété enregistrés appartiennent à des femmes, preuve que les réformes entreprises ont amélioré le statut des femmes.

12. Les violences faites aux femmes demeurent alarmantes, avec plus de 11 600 actes de violence signalés en 2008 seulement. Une base nationale de données recensant les violences sexistes a été mise en place pour surveiller la situation et aider le Ministère de la parité et de la protection de l'enfance à faire des interventions ciblées. Ce système bénéficie de l'appui financier du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le Gouvernement de Namibie participe à la campagne du Secrétaire général "Tous

unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes" et en juillet a lancé dans les médias une campagne de tolérance zéro contre la violence sexiste, dont fait partie la traite des êtres humains. Un rapport sur ladite traite en Namibie paraîtra sous peu.

13. La Namibie coopère avec ses partenaires régionaux et internationaux afin de garantir aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes et soutient les principaux instruments et programmes pertinents dans ce domaine. Qui plus est, le Gouvernement namibien a veillé à ce que les femmes soient bien représentées dans les forces de sécurité, comme le préconise la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

14. En dépit des efforts faits par ce pays, des obstacles s'opposent encore à la promotion de la femme, par exemple la situation qui se détériore sur le front du VIH/sida, de la crise économique et financière, de la traite des êtres humains et des changements climatiques. Les mutations climatiques et les crises alimentaire et énergétique ont singulièrement aggravé la situation des femmes en Namibie. Les zones rurales sont particulièrement vulnérables à l'insécurité alimentaire en raison d'une productivité agricole médiocre, de revenus peu élevés et de possibilités d'emploi limitées en dehors de l'agriculture. Cette situation est exacerbée par la faible participation des femmes à la prise de décisions concernant la gestion de l'environnement. La communauté internationale doit continuer à assister la Namibie qui tente d'atténuer les effets des bouleversements climatiques et d'aménager des programmes de gestion de l'environnement destinés aux femmes.

15. **M. Monterrey Suay** (El Salvador) dit que la population d'El Salvador compte 53 % de femmes. La société admet unanimement que les femmes jouent un rôle important dans le développement socioéconomique et qu'il faut améliorer leur condition puisqu'elles concourent à la réduction de la pauvreté et de la mortalité infantile et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Actuellement, autant de filles que de garçons sont scolarisés en primaire, mais les filles sont plus nombreuses aux niveaux secondaire et supérieur. Pourtant, en dépit de ces progrès, 18,3 % de femmes et 12,8 % d'hommes âgés de 15 ans ou plus sont analphabètes.

16. Dans le domaine de l'emploi, une meilleure formation technique a permis de proposer aux femmes

d'avantage de postes mieux rémunérés dans l'administration, dont des postes à responsabilités. Néanmoins, les employées de maison sont toujours à 80 % des femmes et les usines de montage emploient 73 % de femmes. Les revenus des hommes dépassent de 14, 92 % en moyenne ceux des femmes.

17. Il reste donc du chemin à parcourir avant que les femmes jouissent pleinement de leurs droits et profitent du développement socioéconomique, notamment en ce qui concerne la violence à leur égard, l'emploi, la participation à la politique, la traite des êtres humains et les travailleuses migrantes. Le Gouvernement d'El Salvador envisage d'élaborer une stratégie axée sur trois priorités: traduire la parité dans les faits, renforcer la capacité du pays à s'acquitter de ses engagements internationaux, et consolider l'infrastructure nationale pour la promotion de la femme.

18. L'égalité entre les sexes est la clef de l'autonomisation des femmes, qui est elle-même indispensable au développement durable et au renforcement de la démocratie. Il faut intensifier l'action à l'échelle nationale et internationale pour que soient réalisés les objectifs du Millénaire pour le développement, dont beaucoup sont inextricablement liés aux problèmes touchant à la condition féminine. L'orateur fait l'éloge des travaux de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW). Le rôle de l'Institut gagnerait à être élargi, et l'orateur espère bien que sera nommé un nouveau Directeur exécutif dès que possible. La démarginalisation des femmes fortifie les sociétés et a des effets bénéfiques sur des secteurs comme l'éducation, la santé et le développement. Le Gouvernement salvadorien demeure partisan de l'application des accords internationaux visant à améliorer la vie de ses citoyens, tant les hommes que les femmes, et croit fermement que la justice sociale est le fondement de la démocratie, du développement et de l'élimination de la pauvreté.

19. **M^{me} Štiglic** (Slovénie) applaudit le travail exemplaire du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et insiste sur la détermination du Gouvernement de son pays à accentuer ses efforts en faveur de l'émancipation des femmes, qui exige l'adhésion des hommes comme des femmes. Sachant combien il est important d'intégrer les critères de sexe dans les travaux de l'ONU, l'intervenante voit d'un bon œil la décision de créer une entité composite chargée des

questions féminines au sein du système des Nations Unies.

20. S'il est vrai que l'ONU a été la fidèle alliée des femmes lorsqu'il s'est agi d'établir des normes juridiques et d'imaginer des lignes de conduite pour éliminer la discrimination contre les femmes, en revanche nombre d'engagements n'ont pas été honorés par la communauté internationale. Il importe, surtout en période de ralentissement économique, de sauvegarder les droits des femmes. L'intervenante trouve donc encourageante l'attention que prête le Conseil des droits de l'homme aux droits des femmes, reflet d'une volonté croissante d'éradiquer la discrimination fondée sur le sexe.

21. Les violences dirigées contre les femmes ne laissent pas d'inspirer de l'inquiétude, et l'oratrice exprime son soutien à la campagne du Secrétaire général "Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes" et à la résolution 1888 (2009) du Conseil de sécurité relative à la violence sexuelle contre les femmes et les enfants en période de conflit armé. Parallèlement, la Slovénie invite tous les États à ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, qui répertorie les formes de violence sexuelle perpétrée pendant des conflits et les érige en crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

22. Le Gouvernement de Slovénie a fait adopter des lois et des mesures destinées à favoriser la participation des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, dans les prises de décisions, mais il subsiste des obstacles. Par exemple, on fait tout pour dissiper les stéréotypes qui sont un frein à l'affranchissement de la femme. Pour résoudre le problème de la violence envers les femmes, notamment la violence dans la famille, le nouveau Code pénal, en vigueur depuis novembre 2008, définit la violence familiale comme un délit distinct, et la loi sur la prévention de la violence familiale a été adoptée en février 2009. Un programme national de prévention de la violence familiale a été lancé en 2009, et des activités de sensibilisation et de formation sont organisées pour tous les acteurs intéressés afin que la violence contre les femmes devienne socialement et moralement inacceptable.

23. **M^{me} Banzon-Abalos** (Philippines) dit que l'intérêt de son Gouvernement pour l'autonomisation des femmes a conduit à l'adoption en août 2009 d'une Grande Charte de la femme qui inscrit dans le droit la reconnaissance du rôle des femmes dans l'édification

de la nation et leur égalité avec les hommes et qui supprime les discriminations à l'égard des femmes dans toutes les sphères de la vie. En vertu de cet instrument, le Gouvernement dispense une formation obligatoire dans le domaine des droits de l'homme aux agents de l'État chargés de protéger les femmes de la violence, les sensibilise aux comportements sexistes et garantit aux femmes le droit de faire traduire en justice les délinquants.

24. La situation des 50 % de femmes qui compose la population des travailleurs migrants philippins retient particulièrement l'attention. Nombre d'entre elles travaillent dans les secteurs des services familiaux et de proximité et leurs droits sont violés de manière flagrante. En même temps, ces travailleuses sont celles qui ont été le plus durement touchées par les crises économique et financière actuelles et qui sont de plus en plus en butte à la violence, surtout dans ce qu'on appelle les zones franches ou zones franches industrielles, où elles sont embauchées avec des contrats provisoires ou précaires. La délégation des Philippines présentera un projet de résolution relatif à la violence à l'égard des travailleuses migrantes de façon à attirer l'attention sur ce problème. Elle se réjouit que le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ait mené à bonne fin la recommandation générale No 26 portant sur les travailleuses migrantes et demande instamment à tous les États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de prendre en compte cette recommandation générale, y compris dans leurs rapports périodiques à ce Comité.

25. Passant à la question de la prise de conscience des problèmes des femmes en cas de catastrophe, l'oratrice relève que la plupart des victimes du typhon qui s'est abattu sur les Philippines en septembre 2009 sont des femmes et des enfants. Son pays remercie le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et la communauté internationale pour leur prompt intervention. Tenir compte des besoins des femmes dans les situations de catastrophe naturelle n'est pas seulement une question de protection ou de droits de l'homme, il faut aussi plus d'efficacité et des secours de qualité sur une longue période.

26. L'ONU doit être plus ferme et plus performante pour que soient tenues les promesses relatives à son programme et à ses engagements financiers en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des

femmes. De ce fait, la délégation des Philippines salue l'adoption de la résolution 63/311 de l'Assemblée générale relative à la cohérence du système et œuvrera à la création rapide de l'entité composite chargée des questions féminines au sein de l'Organisation. Cette entité devra être sensibilisée aux besoins des États Membres et des organisations féminines et piloter la mobilisation des ressources destinées aux actions en faveur des femmes, tout en s'assurant que les objectifs sont atteints à tous les niveaux.

27. **M. Pak Tok Hun** (République populaire démocratique de Corée) insiste sur l'importance des questions féminines dans la lutte pour les droits de l'homme en général et se félicite de la discussion sur ce sujet dans le contexte du trentième anniversaire de l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Son Gouvernement est attaché à la défense de la cause des femmes; avant la création de la République populaire démocratique de Corée en 1948, son pays avait promulgué le décret sur l'égalité entre les sexes en 1946. Aujourd'hui les femmes sont les égales des hommes dans tous les domaines de la vie publique et sociale et leur situation s'améliore de jour en jour. La délégation coréenne continuera à soutenir activement les initiatives de la communauté internationale visant à promouvoir les droits des femmes.

28. L'intervenant rappelle que, dans la première moitié du XXe siècle, le Japon a enlevé près de 200 000 adolescentes et femmes mariées de son pays et d'autres pays asiatiques pour en faire des esclaves sexuelles au service de l'armée japonaise, violant ainsi leurs droits en tant que personnes et mettant souvent leur vie en péril. Le Japon a l'obligation juridique et morale de présenter ses excuses et d'offrir des réparations pour ce crime, et pourtant, contrairement à d'autres pays, il ne s'est pas encore exécuté.

29. Certains pays occidentaux ont usé du terme "criminel" pour décrire l'utilisation par le Japon de "femmes de réconfort" et même le parlement de son allié le plus proche a plaidé pour l'adoption d'une convention internationale qui définirait ce crime comme crime contre l'humanité et sanctionnerait ceux qui ont été impliqués. L'intervenant enjoint le Japon de suivre l'exemple des autres pays, de présenter des excuses sincères et d'offrir une indemnisation pour ses actes passés.

30. **M. Nhleko** (Swaziland) dit que son Gouvernement a à cœur d'honorer ses engagements internationaux et de démarginaliser les femmes à tous les niveaux de la société. Celui-ci est partie à la plupart des instruments régionaux et sous-régionaux, dont le Protocole de la Communauté de développement de l'Afrique australe relatif à la condition de la femme et au développement. Sa stratégie nationale de développement sur 25 ans née en 1997, dénommée Vision 2022, sert de cadre général à une politique socioéconomique qui inclut l'égalité des sexes. L'unité de coordination des sexospécificités du Ministère des affaires intérieures a été transférée au Bureau du Vice-Premier Ministre de façon à ce que soit mieux prise en considération la dimension féminine des problèmes.

31. Le développement du pays ne pourra se faire que si la condition des femmes rurales s'améliore, mais celles-ci pâtissent plus que d'autres des crises économique, alimentaire et énergétique actuelles et des changements climatiques. Pour les aider, le Gouvernement du Swaziland a lancé des programmes comme le programme d'artisanat intitulé Gone Rural, qui fournit aux femmes du travail à domicile, ainsi que l'entreprise de produits naturels Swazi Secrets, qui respecte les critères du commerce équitable et de l'environnement. Un certain nombre de coopératives d'épargne et de crédit subviennent également aux besoins financiers des femmes.

32. L'orateur juge intéressante l'initiative du Secrétaire général "Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes" et attend avec impatience les rapports des parties concernées sur les progrès réalisés. Son Gouvernement condamne vivement les violences faites aux femmes. Le projet de loi relatif aux délits sexuels et à la violence familiale, actuellement devant le Parlement, sera bientôt adopté, et une unité spéciale chargée des délits sexuels a été créée afin de prodiguer des soins complets aux femmes et enfants victimes. L'orateur remercie le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour son appui aux plans d'action nationaux destinés à mettre un terme à la violence sexiste et à la propagation du VIH/sida parmi les femmes et les filles.

33. Son pays, qui est partie à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, s'attache à faire avancer les droits des handicapés, sans oublier les femmes, dans les initiatives nationales, régionales et internationales en faveur du développement. La

Constitution leur reconnaît le droit au respect et à la dignité humaine, et le Gouvernement prendra des mesures permettant aux personnes handicapées de réaliser pleinement leur potentiel mental et physique.

34. **M. Mahtab** (Inde) dit que l'autonomisation des femmes est l'un des aspects les plus utiles et déterminants du développement social, qui contribue à la concrétisation des objectifs de développement, c'est-à-dire des objectifs du Millénaire pour le développement. Les récentes crises économiques ont eu des répercussions disproportionnées sur le monde en développement et sur les femmes en particulier. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la situation des femmes dans les zones rurales (A/64/190), les femmes rurales ont été les premières à perdre leur emploi et la sécurité sociale alors qu'elles dispensaient de plus en plus de soins. La coopération internationale est nécessaire afin de soutenir les initiatives prises par les pays pour surmonter ces problèmes, notamment pour recueillir des fonds supplémentaires en faveur des programmes d'aide financière bilatéraux et multilatéraux à l'intention des pays en développement.

35. Émanciper les femmes dans tous les domaines est une priorité pour l'Inde depuis l'indépendance. On peut citer des plans tels que les Directives nationales pour l'autonomisation des femmes et le Plan quinquennal 2007-2012; le thème de la condition féminine a été une constante de toutes les initiatives en matière de développement. Le Ministère du développement de la femme et de l'enfant met en place des programmes destinés à favoriser l'emploi des femmes, par le biais de formules de microcrédits, par exemple, et de systèmes d'aide comme les foyers de travailleuses, les centres de court séjour et les structures d'accueil pour enfants. Un projet qui réussit particulièrement bien est le programme d'auto-assistance Swayamsidha, qui encourage les groupes d'entraide économiquement viables. Plus de 2,2 millions de groupes de ce type ont été créés.

36. Les femmes possèdent le droit de vote depuis l'indépendance; 33 % des sièges dans les administrations urbaines et locales sont réservés aux femmes, et le Gouvernement entend proposer un taux de 50 %. Une Commission parlementaire conjointe sur l'autonomisation des femmes veille à ce que la législation reflète les différences entre les sexes, et la plupart des ministères et des départements ont établi des budgets tenant compte des sexospécificités, de

sorte que ne soient pas abandonnées les politiques soucieuses de l'égalité des sexes par manque de fonds et qu'en même temps soit supervisée l'application de ces politiques.

37. Des mesures ont été adoptées pour combattre les violences à l'égard des femmes, punir leurs auteurs, s'occuper des victimes et renforcer le système judiciaire dans le but de prévenir de tels crimes. La loi sur la protection des femmes contre les violences dans la famille et la campagne nationale sur la prévention de la violence à l'égard des femmes, qui vient d'être lancée et qui couvrira la période 2009-2015, sont de puissants outils de lutte contre ce fléau.

38. Les femmes sont victimes de répressions et de discriminations depuis des siècles, bien qu'elles effectuent certaines des tâches les plus méritoires sur le plan social, chez elles et sur leur lieu de travail. L'intervenant réitère l'appel du Mahatma Gandhi à la liberté et à l'égalité pour les femmes. La communauté internationale doit s'efforcer de tirer pleinement parti de l'immense énergie et potentiel des femmes en leur attribuant la place qui leur revient dans la société.

39. **M. Andanje** (Kenya) met en avant le rôle crucial des femmes dans le développement social et économique. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing et les textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale constituent une feuille de route détaillée pour l'autonomisation des femmes.

40. Malgré la sécheresse prolongée, le fléchissement économique mondial et les conséquences des violences qui ont suivi l'élection de décembre 2007, des progrès quantifiables ont eu lieu au Kenya avec l'ambition de mettre en place des fondements légaux et une architecture institutionnelle essentiels pour parvenir à une société qui ne fait pas de différence entre les sexes. Un Ministère de la condition de la femme, des enfants et du développement social et une Commission nationale sur les femmes et le développement ont été établis, des responsables des questions féminines ont été nommés dans les ministères et les sociétés étatiques, et une politique nationale pour les femmes et le développement a été adoptée. Le plan stratégique Vision 2030 du Gouvernement kényan prévoit un développement politique, social et économique accéléré, le volet social distinguant les problèmes spécifiques des hommes et des femmes en vue de donner plus de chances aux femmes et de les faire

participer davantage à la vie politique, aux affaires, à l'éducation et aux services de santé.

41. Au niveau politique, des actions correctives ont imposé un taux de 30 % de femmes en matière d'emploi, de promotion et de formation; la loi sur les partis politiques exige que 30 % des cadres des partis soient des femmes et proscribit tout parti qui incite à la propagande sexiste. Le Fonds pour les entreprises féminines a été créé en 2007 pour aider financièrement les femmes qui exercent des activités commerciales ou économiques; plus de 116 000 femmes ont reçu des aides de ce Fonds. Le Parlement est en train de mettre au point des réformes législatives destinées à modifier les comportements sociaux et culturels qui entravent la pleine participation des femmes à la société. La loi sur les successions, par exemple, octroie aux femmes le droit d'hériter des biens, y compris des terres.

42. Le Gouvernement kényan a renforcé la législation protégeant les femmes des violences sexistes. La loi sur les délits sexuels bannit et réprime toutes les formes de violence sexuelle, et le projet de loi relatif à la protection de la famille qui a été déposé au Parlement érigerait en infraction la violence dans la famille, qui touche surtout les femmes. La loi sur la protection des témoins encouragera les femmes à signaler des violences ou des mauvais traitements sans crainte de représailles, grâce, par exemple, à un plan pour la protection des témoins. Le Gouvernement travaille aux côtés des parties prenantes de la société civile pour faire évoluer les comportements culturels qui s'accommodent des violations des droits des femmes.

43. Des projets de loi relatifs au mariage et aux biens matrimoniaux sont actuellement à l'étude au Parlement et une fois adoptés, ils protégeront mieux les droits des femmes. Le plan d'action national de 2008-2012 pour l'abandon de la mutilation génitale féminine a été mis en application aux niveaux du pays et des communautés, et le Gouvernement collabore avec les sages des communautés pour hâter l'abandon de cette pratique d'un autre âge. Le second Plan national pour la santé couvrant la période 2005-2010 et le Fonds public de développement (Constituency Development Fund), en facilitant l'accès à l'eau et à l'assainissement, a contribué à améliorer la santé maternelle et infantile, en particulier dans les régions rurales où vivent la plupart des femmes. Le plan stratégique national pour le VIH/sida devrait améliorer la qualité de vie des personnes touchées et tempérer les

incidences socioéconomiques de cette pandémie. Étant donné que les deux tiers des personnes séropositives sont des femmes, le Gouvernement kényan offre un égal accès aux antirétroviraux et généralise la prévention de la transmission du virus de la mère à l'enfant.

44. L'intervenant donne son assentiment à l'adoption de la résolution 63/311 de l'Assemblée générale qui porte sur la cohérence du système et à ses dispositions concernant une nouvelle structure relative à la problématique hommes-femmes. Il serait bon que les discussions intergouvernementales sur cette proposition avancent plus rapidement. Enfin, l'orateur rend hommage au travail inestimable de l'UNIFEM, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida qui aident les pays en développement à promouvoir les droits de la femme et accompagnent les efforts nationaux pour perfectionner les systèmes de collecte de données.

45. **M^{me} Simovich** (Israël) dit qu'on continue à priver les femmes de leurs droits, qu'on les contraint à des mariages précoces, qu'on les lapide à mort ou qu'on les fouette, qu'on les tue au nom de l'honneur de la famille, ou qu'elles risquent toujours la mort durant leur grossesse ou au moment de l'accouchement. On s'est aperçu qu'en réalité il est difficile d'effacer les inégalités entre les sexes, en conséquence l'oratrice salue les initiatives décrites dans le rapport du Secrétaire général sur l'intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes (A/64/151), par exemple sa campagne "Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes", et le renforcement des capacités permettant d'appliquer véritablement les lois et politiques nationales.

46. L'oratrice est heureuse de constater que la résolution 1888 (2009) relative à la violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants en période de conflit armé a été adoptée par le Conseil de sécurité et est impatiente que soit nommé rapidement un Représentant spécial chargé de cette question. L'ONU a un rôle important à jouer dans la lutte pour l'égalité entre les sexes à l'échelle du monde, des régions et des pays, et l'intervenante appuie énergiquement la création d'une entité composite chargée des questions féminines au sein de l'Organisation, comme il a été

demandé dans la résolution 63/311 de l'Assemblée générale.

47. Israël a toujours garanti à tous ses habitants les mêmes droits sociaux et politiques. C'est pourquoi les femmes occupent de nombreuses positions importantes, par exemple en politique, ou dans l'appareil judiciaire, où 50 % des juges sont des femmes. Elles jouent un rôle notable dans la recherche scientifique et le développement technologique, et la délégation israélienne est particulièrement fière de la lauréate du prix Nobel de chimie 2009, Mme Yonath, première Israélienne à être honorée.

48. En 2007, une loi a été promulguée, qui exige que toute la législation prenne en considération les différences entre les sexes; en 2008, une loi a été passée, qui prévoit des incitations financières pour les employeurs qui modifieront leurs lieux et conditions de travail afin de satisfaire les besoins des femmes et des parents. Dernièrement, un nouvel arrêté est entré en vigueur, qui requiert que toutes les statistiques nationales soient ventilées par sexe. L'Autorité pour la promotion de la femme a prêté une attention toute particulière aux femmes arabes en Israël, qui représentent 60 % des étudiants arabes dans l'enseignement supérieur. Cela dit, des problèmes persistent: la violence à l'encontre des femmes n'a pas disparu et les femmes restent minoritaires à la Knesset, au Gouvernement, dans le secteur privé et dans les milieux universitaires. Israël n'arrive qu'au 56e rang dans le classement Gender Gap Index du Forum économique mondial de 2008.

49. Dans un monde de conflits, souvent les femmes sont source de continuité et d'équilibre. Par exemple, le centre de formation Golda Meir du Mont Carmel, établi en 1961 par l'Agence nationale d'Israël pour la coopération internationale (MASHAV), se consacre à des activités de formation avec ses partenaires palestiniens depuis plus d'une dizaine d'années. A ce jour, elle a organisé 18 séminaires rassemblant des groupes de 18 femmes israéliennes et palestiniennes dans le but de dialoguer de façon approfondie et de nouer des liens d'amitié. Ces séminaires peuvent apparaître comme de petits pas, mais chaque pas, si petit soit-il, concourt à instaurer un climat de confiance. La délégation israélienne continuera à coopérer avec d'autres États pour défendre les femmes et ne demande qu'à faire partager ses pratiques exemplaires.

50. **M. Vinluan** (Singapour) dit que la Constitution de Singapour, qui consacre le principe de l'égalité des droits pour les hommes et les femmes, sert de point de départ à des analyses critiques régulières des textes législatifs nationaux, censées améliorer la situation des femmes. Par exemple, le Code pénal a été amendé dans le but de mieux protéger les femmes et les enfants contre la violence familiale. L'adhésion de Singapour en 1995 à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes témoigne également de l'action de ce pays en faveur de la promotion de la femme.

51. Le rang occupé par Singapour dans l'évaluation de l'autonomisation des femmes qui figure dans les Rapports du PNUD sur le développement humain s'est amélioré en 2007, par rapport à 2006, ce qui illustre les progrès accomplis par les femmes dans des domaines comme l'éducation, la représentation politique et la participation économique. Pour ce qui est de l'éducation, le taux d'alphabétisation des femmes a augmenté sensiblement entre 2000 et 2008, et les étudiantes forment maintenant plus de la moitié du contingent étudiant à plein temps dans les universités de Singapour.

52. Parallèlement, la représentation féminine au Parlement s'est accrue, tandis que le pourcentage de postes techniques, de postes de direction et d'encadrement tenus par des femmes est passé de 36% en 1997 à 41 % en 2008. Dans le cadre du Groupe tripartite chargé des débouchés professionnels pour les femmes, établi en 2007, un certain nombre d'initiatives ont été prises pour offrir aux femmes des possibilités de travail viables permettant de concilier obligations familiales et professionnelles. Enfin, l'écart entre les revenus des hommes et des femmes s'est considérablement resserré au cours de la dernière décennie.

53. **M^{me} Grabianowska** (Pologne) dit que, même si sa délégation souscrit à la déclaration faite par la Suède au nom de l'Union européenne, elle souhaite réaffirmer qu'il est entendu que dans cette déclaration toute référence aux droits des femmes en matière de sexualité et de reproduction ne revient pas à encourager l'avortement.

54. **M. Beleffi** (Saint-Marin) dit que sa délégation est très favorable à la campagne du Secrétaire général "Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes" et a pris part activement au débat qui a eu lieu

à la soixante-troisième session de l'Assemblée générale au sujet de la responsabilité qui nous incombe de protéger les populations des génocides, des crimes de guerres, de la purification ethnique et des crimes contre l'humanité, ce qui implique de protéger les femmes et les filles des viols collectifs et des mutilations.

55. Au plan national, Saint-Marin a donné suite à la campagne du Conseil de l'Europe pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique, et a parrainé un message télévisé sur la violence à l'égard des femmes. Une permanence téléphonique assurée par des professionnels apporte aux femmes victimes de violence une assistance juridique, médicale et psychologique. La promotion de la femme et de l'égalité entre les sexes n'est pas seulement une affaire de principe, c'est aussi un élément décisif pour la croissance économique, la réduction de la pauvreté et l'efficacité du développement.

56. **M^{me} Hammad** (Yémen) dit que son pays a été l'un des premiers à ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et a récemment soumis son septième rapport périodique. De nombreuses modifications ont été apportées au droit national conformément aux engagements internationaux pris par son pays. Tout dernièrement, l'âge minimum du mariage a été relevé à 17 ans. Les agences gouvernementales mettent au point une gamme de stratégies destinées à promouvoir les droits de la femme.

57. Le Yémen s'efforce de faire intervenir les femmes dans les prises de décisions. Les femmes yéménites ont remarquablement réussi dans les postes à responsabilités: il y a des femmes ministres, ambassadeurs, juges et avocates. Dans le programme électoral du Président figurait l'intégration des femmes dans la vie politique, économique et sociale du pays. La réforme politique en cours prévoit un quota de femmes de 15 % au Parlement. Ceci étant, la délégation du Yémen est préoccupée par la situation des femmes dans le territoire palestinien occupé. La communauté internationale se doit d'engager des actions pour soulager leurs souffrances et faire cesser l'occupation.

58. **M^{me} Kavun** (Ukraine), mettant l'accent sur l'égalité hommes-femmes, la prise en compte

systématique du souci de l'égalité des sexes et la responsabilisation des femmes comme éléments clés du développement, dit que son Gouvernement a adopté et mis en application des lois et des plans d'action nationaux en se fondant sur les principaux instruments internationaux en faveur de la promotion des femmes et a établi des organes ministériels chargés de domaines tels que l'égalité des droits et des chances, les connaissances juridiques en matière de parité des sexes, la famille, le développement démographique et la prévention de la traite des êtres humains. Ces mesures, ainsi que d'autres non moins importantes, se retrouvent dans le rapport périodique qui sera présenté prochainement au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, dont les directives sur les rapports et les méthodes de travail ont été améliorées, à la grande satisfaction de la délégation ukrainienne.

59. La violence faite aux femmes, qui représentent 95 % des victimes de violences familiales, est considérée comme le principal obstacle à l'égalité des sexes en Ukraine. Il existe dans ce pays 150 organisations gouvernementales et non gouvernementales qui viennent en aide aux victimes de violence, et le Ministère de la famille, de la jeunesse et des sports, qui est l'instance spécialement responsable de la prévention de la violence familiale, a entrepris une campagne en Ukraine à l'occasion de la campagne du Secrétaire général "Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes". L'intention est de consolider la base législative afin de lutter contre la violence, d'encourager la population à reconnaître la gravité du problème, de faire prendre conscience à l'opinion publique que la violence est une violation des droits de l'homme et d'aider les victimes, tout en prodiguant des conseils aux auteurs de violences familiales.

60. Parmi les pires formes de violence faite aux femmes, on peut citer l'exploitation sexuelle et la traite des êtres humains. Étant donné que les jeunes femmes et filles d'Ukraine font malheureusement partie des millions de femmes dans le monde qui sont soumises au trafic d'êtres humains, le Gouvernement a adopté des lois pour combattre la traite des personnes. L'Ukraine est gravement préoccupée par l'interdépendance de plus en plus forte au niveau international entre les activités de diverses organisations criminelles, et le lien étroit entre la traite des êtres humains et les drogues, la criminalité

organisée et le terrorisme. Le problème multidimensionnel de la traite des êtres humains nécessite donc une approche globale, intégrée.

61. Des mesures opportunes ont été prises par les différentes institutions de l'ONU afin d'endiguer le problème de la traite des femmes et des jeunes filles, et l'Initiative mondiale des Nations Unies contre la traite des êtres humains a d'ailleurs produit de bons résultats. Le phénomène est régional et mondial et en pratique on ne peut pas y faire face à l'échelon national. Il est absolument capital que tous les pays qui entrent en jeu dans les différentes étapes du cycle du trafic coopèrent étroitement. L'Ukraine est résolue à faire tout son possible pour créer un monde dans lequel les femmes sont en bonne santé, instruites et à l'abri de la violence et se voient offrir des chances dans tous les domaines de la vie.

62. **M. Momen** (Bangladesh) dit que son pays a toujours été à l'avant-garde en matière de parité et est partie à presque tous les instruments internationaux pertinents. Un Plan national d'action qui embrasse 15 départements gouvernementaux a vu le jour en 1998. Puisque l'éradication de la misère et l'autonomisation de la femme sont inextricablement liées, la planification du développement du pays fait ressortir la dimension sexospécifique.

63. Le Bangladesh est déjà parvenu à la parité en ce qui concerne la scolarisation en primaire et secondaire, conformément à l'objectif 3 du Millénaire pour le développement. Le Gouvernement a exonéré de frais de scolarité les élèves filles. Des programmes de microcrédit ont énormément amélioré la situation des femmes rurales, permettant à celles-ci de devenir des agents du changement. Dans les zones urbaines, les femmes les plus pauvres sont de plus en plus actives, à la fois dans le secteur officiel et dans le secteur parallèle. Les femmes peuvent se présenter aux élections du Parlement, où un quota de sièges leur est réservé. Elles sont actuellement représentées dans toutes les professions, y compris dans les postes de décision et dans plusieurs ministères importants.

64. Le souci de l'égalité des sexes devrait imprégner l'action de l'ONU sous tous ses aspects. L'intervenant accueille avec satisfaction l'adoption de la résolution 63/311 de l'Assemblée générale relative à la cohérence du système et attend avec intérêt d'autres initiatives à cet égard. Le Bangladesh a promis de fournir une unité de police féminine susceptible d'être déployée dans le

cadre des missions de consolidation de la paix. En tout état de cause, il conviendrait que la Commission de consolidation de la paix exécute réellement la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité.

65. Un écart sensible demeure entre les principes au niveau mondial et leur application au niveau national. Par conséquent, l'orateur exhorte les États développés à honorer leur engagement d'allouer 0,7 % de leur revenu national brut aux pays les moins avancés d'ici à 2010, en vertu de la Déclaration de Bruxelles et de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

66. **M^{me} Sodov** (Mongolie) dit que son Gouvernement a pris des initiatives d'ensemble en vue d'instaurer l'égalité entre hommes et femmes et l'autonomisation des femmes. Plusieurs documents directifs de premier plan ont été approuvés au cours des dix dernières années, et on a enregistré des progrès substantiels dans leur mise en pratique. Une loi sur l'égalité des sexes vient d'être soumise au Parlement pour examen. Un Comité national pour l'égalité des sexes a été créé, qui sera présidé par le Premier Ministre.

67. Cependant, il convient de redoubler d'efforts pour remédier à la pauvreté, réduire la fracture ville-campagne, combattre la violence à l'encontre des femmes et des filles, et amplifier la participation des femmes aux prises de décisions. Les actions entreprises jusqu'à présent consistent à fournir de petits prêts à taux réduit, à améliorer les services de santé et à renforcer les capacités. Les femmes pauvres qui ont de nombreux enfants à charge sont l'objet d'une attention toute particulière. La Mongolie continuera à manifester son engagement pour cette cause lors des rencontres internationales.

68. **M. Rasuli** (Afghanistan) dit que, durant les huit années écoulées depuis la signature de l'Accord de Bonn, le peuple et le Gouvernement d'Afghanistan ont progressé dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la création de cadres institutionnels. Depuis l'effondrement des Taliban, les femmes ont retrouvé des emplois au Gouvernement et l'enseignement destiné aux filles a repris. Les femmes participent comme jamais auparavant à la vie politique, sociale, économique et culturelle du pays.

69. La Constitution accorde aux hommes et aux femmes les mêmes droits et stipule que l'État élabore et

met en application les programmes éducatifs pour les filles. La Stratégie nationale de développement, amorcée en juin 2008, comporte des repères comme la promotion de l'égalité entre les sexes, la promotion de la participation des femmes aux activités étatiques et non étatiques, l'octroi de privilèges juridiques aux femmes, et la mise en œuvre d'un plan national d'action en faveur de la promotion de la femme d'ici à 2010. Bon nombre de femmes ont été candidates aux dernières élections, et 38 % des nouveaux électeurs étaient des femmes. Dans les écoles primaires et secondaires, 41 % des élèves sont des filles; dans les établissements d'enseignement supérieur, 20 % des étudiants sont des filles; et 75 % des personnes inscrites dans des cours d'alphabétisation sont de sexe féminin.

70. Il n'en reste pas moins que des ennemis du peuple et du Gouvernement continuent à brûler des écoles, ce qui crée une atmosphère de peur et a un effet préjudiciable sur la fréquentation scolaire. La situation sur le plan de la sécurité compromet les actions menées en faveur du développement social. Le Gouvernement a érigé la violence contre les femmes en infraction et est en train d'examiner attentivement les affaires en collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme. Avec l'aide de la communauté internationale, le Gouvernement étudie de façon approfondie chacun des problèmes.

71. **M. Méndez** (Argentine) dit que l'élimination de la violence sexiste est une priorité particulière pour son Gouvernement. Une loi visant à punir et à éradiquer la violence envers les femmes, qui emprunte aux recommandations du Comité pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, a été approuvée par le Parlement en mars 2009. Une campagne en faveur de l'égalité des sexes et contre la violence a été lancée en 2009, avec la collaboration d'organismes publics et d'organisations internationales et non gouvernementales. Quel que soit leur statut juridique, les travailleurs migrants bénéficient du plein accès aux services proposés aux victimes.

72. Compte tenu de sa propre situation, l'Argentine tient particulièrement à améliorer la condition des femmes rurales, notamment en exploitant les possibilités offertes par la rencontre spéciale consacrée à l'agriculture familiale organisée par le MERCOSUR. A cette réunion, le groupe qui travaillait sur le thème de la condition de la femme s'est efforcé d'obtenir que les femmes jouissent d'un égal accès à la terre et soient

informées de leurs droits. Dans la Constitution argentine tous les citoyens sont égaux à part entière. La loi sur la migration étend ce principe aux immigrants de sexe masculin et féminin, qui ont total accès à l'éducation, à la justice et aux autres formes de protection sociale.

73. L'Argentine constate avec satisfaction les progrès qui ont été réalisés sur la voie d'un nouveau dispositif relatif à la problématique hommes-femmes, mieux adapté aux réalités sur le terrain. L'orateur espère que les discussions de la présente session aboutiront à la constitution d'une entité composite qui ait une portée universelle et soit un mécanisme de gouvernance opérant. Cette entité devra englober les mécanismes existants, tout en évitant la fragmentation, comme cela s'est produit avec l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), et le retour à la centralisation géographique. Il faudrait au contraire faire fond sur les capacités, les connaissances et les ressources de chaque partie constituante.

74. **M^{me} Buhijji** (Bahreïn) dit que l'ardeur que met la communauté internationale à améliorer la condition de la femme prouve que cette question relève d'une responsabilité collective. Le processus de réforme dans son pays a mis en évidence la nécessité d'associer les femmes à tous les secteurs de la vie politique, économique et sociale. Les femmes ont obtenu des droits politiques réels, dont le droit de vote et le droit de se présenter à des élections, et ont exercé ces droits lors des élections de 2002 et 2006. Bahreïn a été choisi pour héberger le premier institut régional pour le développement et l'autonomisation des femmes en termes économiques. Les associations féminines bahreïnites sont de plus en plus reconnues sur le plan international.

75. Les efforts de Bahreïn pour adopter et amender des lois traduisent la volonté sincère d'agir pour la promotion de la femme. La Stratégie nationale en faveur de la femme aidera les femmes à prendre conscience de leurs droits politiques et les incitera à prendre part au processus décisionnel. Le Conseil suprême pour la femme repose sur trois piliers: la prise de décisions, la stabilité familiale et l'émancipation économique.

76. Un nouveau Code de la famille a été promulgué en mai 2009, qui fait valoir l'importance qu'il y a à protéger l'unité familiale, en accord avec la charia

islamique. À un séminaire consacré au Code de la famille, le Premier Ministre a souligné qu'il fallait que le Code de la famille puisse être accepté par toutes les parties. Plusieurs organisations internationales ont loué les progrès accomplis par les femmes de Bahreïn. Ceux-ci ne résultent pas seulement des besoins des sociétés modernes, ni des conventions internationales: ils révèlent l'essence de la civilisation arabe et islamique.

77. **M^{me} Shawish** (Jamahiriya arabe lybienne) dit que la législation nationale, qui trouve son origine dans les enseignements du Coran, promeut l'égalité des droits et des responsabilités pour les hommes et les femmes. La loi accorde aux femmes l'équité en matière de succession, leur interdit de changer de nom après le mariage, et les autorise à disposer de leurs propres ressources financières en toute indépendance et à exercer les mêmes professions que les hommes. Les femmes occupent des postes de haut niveau dans des domaines comme la magistrature, l'armée et la police. Le nombre de filles scolarisées en primaire et secondaire pour l'année 2006-2007 a dépassé celui des garçons.

78. La Jamahiriya arabe lybienne se préoccupe des souffrances physiques et psychiques des Palestiniennes qui vivent sous occupation israélienne. Le rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza concernant les droits de l'homme en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés (A/HRC/12/48) détaille certaines des plus récentes violations des droits de l'homme.

79. La Jamahiriya arabe lybienne déplore également la situation des femmes en Afrique, où le développement a été contrarié par la pauvreté, la faim, la maladie et les conflits armés. En coopération avec Cuba et le Nigeria, la Jamahiriya arabe lybienne a mis sur pied un programme de soins sanitaires sud-sud. En 2006, elle a lancé le projet Al-Qadhafi en faveur des jeunes, des femmes et des enfants africains, qui se concentre sur la santé, l'éducation et la formation professionnelle. D'autre part, la Décennie de la femme africaine proclamée par l'Union africaine contribuera à la promotion de la femme sur le continent. Enfin, l'intervenante réclame une coordination internationale pour lutter contre la traite des êtres humains et apprécie l'action du Fond des Nations Unies pour le développement en faveur de l'égalité des sexes.

80. **M. Mohamed** (Maldives) dit que son Gouvernement n'a cessé de responsabiliser les femmes de la nation, après avoir institutionnalisé avec succès l'égalité hommes-femmes à tous les niveaux. La nouvelle Constitution adoptée en 2008 a levé les traditionnelles restrictions qui empêchaient les femmes d'être candidates à la Présidence, et la politique gouvernementale fondée sur l'égalité de salaire à travail égal a éliminé les écarts de rémunérations.

81. Pourtant il est toujours très difficile de parvenir à l'égalité de fait et de droit pour les femmes. La prise en compte des sexospécificités dans le cadre du développement exige un formidable renforcement des institutions, et il faut trouver une solution à l'extrême pénurie de capacités et de ressources du pays. De plus, bien que les femmes des Maldives soient parmi les plus émancipées du monde islamique en raison de leur autonomie économique, les effets en demi-teinte de la mondialisation sur la fragile économie du pays ont creusé les inégalités entre hommes et femmes, surtout dans les secteurs traditionnellement fermés aux femmes pour des raisons culturelles. Par ailleurs, les contraintes économiques et les contraintes sociales traditionnelles excluent les femmes de la vie publique en général.

82. Au niveau communautaire, des dispositions ont été prises en faveur d'un traitement équitable, de la protection contre la violence, de la sécurité économique et d'un équilibre entre travail et vie de famille. Néanmoins, les Maldives ont commencé à ressentir les répercussions négatives de l'extrémisme: le mariage des mineures est un problème nouveau, qui va à l'encontre des objectifs du Gouvernement relatifs à la promotion de la femme. Conformément à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Gouvernement privilégie deux objectifs cruciaux: l'abrogation des lois discriminatoires et une réforme du système judiciaire qui donnerait aux femmes égal accès. Toutefois, une coopération technique à l'échelle internationale serait souhaitable si l'on désire moderniser le système juridique du pays.

83. La crise financière mondiale a freiné les petits États en développement tels que les Maldives de manière inimaginable, alors qu'ils cherchent à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment l'objectif 3 qui aura une influence sur la situation des femmes. Il faut une action concertée qui permette de réformer l'économie mondiale. Les

Maldives accueillent positivement la décision de l'Assemblée générale d'établir une entité composite chargée de la défense des droits de la femme, qui mettra en place une démarche mieux coordonnée et moins éparpillée.

84. **M. Cuello Camilo** (République dominicaine) dit que son pays est en train d'adopter des plans stratégiques pour faire reculer le VIH/sida, la mortalité maternelle et les grossesses d'adolescentes. Sur les 15 dernières années, la République dominicaine a réalisé un palmarès dont elle s'enorgueillit dans sa lutte pour l'égalité des femmes. Depuis 1983, elle accueille sur son territoire et épaula les services de l'INSTRAW, qui joue un rôle fondamental dans la promotion de la femme et mérite d'être consolidé. L'Institut continue à apporter une contribution décisive à la question de la situation des femmes par rapport à la migration et au développement, à la gouvernance et à la participation politique, et à la paix et la sécurité. Il avait toujours été question d'installer le siège de l'INSTRAW dans un pays en développement. Ce serait dénaturer la mission qui lui a été confiée à l'origine que de transférer ses activités de formation et de recherche dans un pays développé.

85. La résolution 63/311 de l'Assemblée générale relative à la cohérence du système a appuyé avec force la consolidation des quatre mécanismes institutionnels en faveur de la promotion de l'égalité des sexes, ceci en les regroupant au sein d'une seule entité. Il reste à définir les fonctions et la mission de cette entité. La République dominicaine est convaincue que l'entité qui émergera sera plus forte et préservera, tout en les renforçant, les mandats de chacune de ses quatre composantes. Le rôle particulier et unique que joue l'INSTRAW devrait être sauvegardé, car il sert essentiellement la promotion de la femme, surtout dans le monde en développement. L'intervenant a bon espoir que cette mission se poursuivra en République dominicaine, assurant ainsi une représentation géographique équitable et une utilisation judicieuse de modestes ressources.

86. **M. Olhaye** (Djibouti) dit qu'en dépit des progrès enregistrés au cours de la deuxième moitié du siècle dernier, les femmes sont toujours frappées de façon disproportionnée par la faim, la pauvreté et les catastrophes. Elles subissent souvent d'indicibles violences sexuelles, physiques, mentales et affectives. L'orateur est troublé par le nombre de plus en plus important de rapports signalant que certains

participants aux opérations de maintien de la paix, envoyés pour restaurer la sécurité et éradiquer la criminalité, ont été responsables de tels comportements délictueux. Il est urgent d'adopter une politique de tolérance zéro vis-à-vis des violences perpétrées contre des femmes par des gardiens de la paix de l'ONU.

87. Pour éliminer les actes de violence liés au sexe dans les conflits armés, il faut modifier les stéréotypes ancrés dans les esprits. Investir dans les femmes et les filles a des effets multiplicateurs sur la production et est nécessaire à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il conviendrait que les politiques allant dans le sens d'un travail décent et du plein emploi soient assorties de mesures spécifiques pour rendre les femmes autonomes, tout en supprimant les obstacles structurels et en soutenant le principe "à travail égal, salaire égal". L'intervenant se félicite de l'adoption de la résolution 63/311 de l'Assemblée générale sur la cohérence du système, favorable à la création d'une entité composite qui s'attaquera aux problèmes de parité, et de la résolution 1888 (2009) du Conseil de sécurité, qui demande la nomination d'un Représentant spécial du Secrétaire général, chargé de la question de la violence sexuelle en période de conflit armé. Par ailleurs, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes a besoin d'être soutenu.

Déclarations faites dans le cadre de l'exercice du droit de réponse

88. **M. Okuda** (Japon) dit que le représentant de la République populaire démocratique de Corée a donné l'impression que le Japon refusait de reconnaître son passé ou de présenter ses excuses. Cela est faux. Le 4 août 1993, le Secrétaire général du Cabinet du Japon a formulé des excuses sincères et exprimé des regrets concernant la question des "femmes de réconfort". Dans la Déclaration de Pyongyang signée par les chefs de Gouvernement des deux pays en 2002, le Japon a reconnu les considérables préjudices et souffrances causés par son emprise coloniale, et a exprimé de profonds regrets ainsi que des excuses du fond du cœur.

89. Le Japon a eu des discussions avec la République populaire démocratique de Corée afin de régler le problème et de nouer des relations diplomatiques. À cette session même de l'Assemblée générale, le Premier Ministre du Japon a exprimé son intention de normaliser les relations après avoir résolu entièrement

tous les problèmes qui existent encore entre les deux pays. La République populaire démocratique de Corée doit prendre des mesures concrètes pour faire avancer ces discussions.

90. **M. Pak Tok Hun** (République populaire démocratique de Corée) dit que les points de vue exprimés par le Japon au sujet des “femmes de réconfort” ont varié. Le 4 mars 2007, le Premier Ministre du Japon de l’époque a fait remarquer de manière irréfléchie qu’il n’y avait aucune preuve du recrutement de “femmes de réconfort”. Le 25 mars 2007, le Vice-Ministre du Cabinet d’alors a déclaré qu’il n’y avait pas eu de “femmes de réconfort”, mais seulement des prostituées vendues par leurs parents. Le 23 juillet 2009, lors de l’examen du sixième rapport périodique du Japon devant le Comité pour l’élimination de la discrimination à l’égard des femmes (CEDAW/C/SR.890), le représentant de ce pays a affirmé que la question des “femmes de réconfort” avait été résolue d’un point de vue juridique. Une remarque aussi irresponsable a retourné le couteau dans la plaie des victimes. Le Japon veut renier son passé et entrer sur la scène militaire et politique. Personne ne peut avoir la certitude que ses actions infamantes ne se reproduiront pas. Dans son intérêt, le Japon devrait affronter son passé et faire amende honorable.

91. **M. Okuda** (Japon) dit que, pendant les 60 ans qui viennent de s’écouler, son pays a milité pour la paix, la prospérité et les droits de l’homme. L’ancien Premier Ministre a confirmé à maintes reprises qu’il reprenait à son compte la position adoptée par le Secrétaire général du Cabinet le 4 août 1993.

92. Bien qu’aucun pays n’ait de passé irréprochable, il est malvenu qu’un État qui n’a pas le moindre respect pour les droits de l’homme critique le Japon. La République populaire démocratique de Corée ne peut justifier les violations des droits de l’homme qu’elle commet régulièrement en se dissimulant derrière son passé. Plus précisément, ce pays doit garantir le droit à l’alimentation, renoncer à punir les citoyens qui retournent dans ce pays, et mettre fin aux exécutions publiques.

93. **M. Pak Tok Hun** (République populaire démocratique de Corée) dit que le Japon a en effet présenté des excuses orales. Il se demande, cependant, à quel moment le Japon prendra la décision politique de racheter son passé criminel et de rejoindre la

communauté internationale, les mains propres et la conscience tranquille.

94. **M. Sammis** (États-Unis d’Amérique), répondant à une déclaration faite ce matin par le représentant de Cuba, dit que sa délégation regrette l’usage erroné et impropre du mot “génocide”, qui minimise la souffrance des victimes de génocide. Les sanctions imposées par les États-Unis limitent en effet les échanges des sociétés et des individus des États-Unis avec Cuba. Ceci étant, les États-Unis sont aussi le plus grand fournisseur de denrées alimentaires de Cuba: en 2008, ses ventes de produits agricoles à Cuba se sont élevées à quelque 717 millions de dollars. Les États-Unis sont le cinquième plus gros partenaire commercial de Cuba et un exportateur non négligeable de médicaments et de matériels médicaux vers ce pays. Le peuple des États-Unis est celui qui envoie le plus d’aide humanitaire à Cuba.

95. Les États-Unis ont fait plusieurs gestes pour permettre aux citoyens cubains de l’île d’accéder à des ressources qui leur font cruellement défaut. Des mesures ont été prises pour faciliter les voyages familiaux, pour lever les restrictions sur les envois de fonds et favoriser la libre circulation des informations vers et en provenance de Cuba. Les États-Unis ont repris les discussions bilatérales sur la migration et ont entamé le dialogue pour établir des services postaux directs. Les États-Unis n’ont pas évoqué les cas de visas individuels. Néanmoins, plus de 120 visas ont été délivrés à des personnes qui rendent visite à des agents des services de renseignement cubains en prison. Toutes les demandes de visa sont examinées dans le strict respect de l’Immigration and Nationality Act.

96. **M^{me} Pérez Álvarez** (Cuba) dit que le représentant des États-Unis n’a pas encore expliqué pourquoi le Département État n’a jamais accordé de visa à Mme Pérez O’Connor. L’administration des États-Unis continue à prétendre que cette dernière représente une menace pour la sécurité. Dans le même temps, le terroriste international Luis Posada Carriles est autorisé à se promener en toute liberté dans les rues de Miami. M. Posada Carriles a avoué ouvertement avoir planifié l’attentat sur un vol de Cubana Airlines, qui a fait 73 morts, et une série d’attentats à la bombe contre des hôtels cubains en 1997. Il a également comploté pour assassiner l’ancien Président Fidel Castro lors d’une visite au Panama.

97. L'embargo unilatéral contre Cuba reste en vigueur et constitue un acte d'agression et de génocide en vertu des Conventions de Genève. Si le Président des États-Unis est vraiment disposé à lever l'embargo, son administration pourrait commencer par mettre un terme à des pratiques comme la restriction des achats de produits des États-Unis; le gel et la confiscation des virements de pays tiers en dollars des États-Unis; l'interdiction d'accès aux États-Unis de navires de pays tiers qui ont transité par Cuba; et les poursuites judiciaires contre les entités financières qui ont eu des échanges avec Cuba.

La séance est levée à 18 h 25.